

COMMUNE DE SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2015

Date de la convocation : 21.09.2015

Le vingt-huit septembre deux mille quinze, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prévu par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Pascal DEPOISSON maire en exercice.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal à l'exception de :

-
- Mme Martine RODRIGUEZ, absente excusée
- M. Alain ATTARD, arrivé à 18 heures 40

Secrétaire de séance : M. Christian MOLLET

La séance est ouverte à : 18 heures 35

I) DEMANDE D'ADHESION VILLAGES ET CITES DE CARACTERE :

Monsieur le Maire rappelle la décision prise lors du dernier conseil municipal de solliciter l'adhésion de la commune au syndicat mixte des villages et cités de caractère.

Une visite a eu lieu jeudi 24 septembre.

Notre dossier de candidature sera étudié lors de la prochaine commission. Il s'agit, à présent d'officialiser notre demande d'adhésion en prenant une délibération.

Monsieur le Maire rappelle au conseil les divers avantages à pouvoir rentrer dans ce réseau des Villages et Cités de caractère.

Décision du conseil municipal : Oui à l'unanimité – 13 voix

II) MODIFICATION DU POS POUR LE PROJET ECOLOGE :

Par manque d'éléments suffisants, le dossier est reporté à la prochaine séance du conseil.

III) PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un projet de PPRN réalisé par les services de la DDT. Pour Saint Michel, ces risques concernent essentiellement des mouvements différentiels de terrains liés au phénomène retrait-gonflement argile.

Il s'agit de la version préparation qui sera soumise à l'enquête publique.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité – 14 voix

IV) SURVEILLANCE GARDE CHASSE :

Par manque d'éléments suffisants, le dossier est reporté à la prochaine séance du conseil.

V) VIREMENT DE CREDIT :

Considérant l'insuffisance de crédit sur l'article 627 « Frais sur emprunt », monsieur le Maire propose de procéder au virement de crédit suivant :

- 627 : Frais sur emprunt : + 1 000,00 €
- 022 : Dépenses imprévues : - 1 000,00 €

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité – 14 voix

VI) MAINTIEN DU BUREAU DE POSTE :

Monsieur le Maire propose au conseil de se positionner par rapport au devenir du bureau de Poste à St Michel.

Décision du conseil municipal : Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse les conditions proposées par la Poste. Un courrier sera adressé à la Direction de la Poste pour confirmer la position du conseil municipal et demander l'organisation d'une réunion publique, à l'initiative de la Poste, un vendredi à 18 heures 30, après les vacances de la Toussaint. Le projet de lettre sera adressé à l'ensemble du conseil pour validation, avant envoi. Copie sera adressée à monsieur le Sénateur monsieur le Député, monsieur le Préfet.

VII) CONVENTIONS DE PASSAGE DE CANALISATION :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre du projet de construction de la nouvelle STEP, il va être nécessaire de faire passer des canalisations sur des terrains privés.

Le conseil doit donc autoriser monsieur le Maire à signer avec les propriétaires concernés des conventions de passage qui seront ensuite enregistrées chez le notaire.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention à intervenir entre la commune et les propriétaires.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité- 14 voix

VIII) SUPPRESSION DU BUDGET CCAS :

La loi NOTRÉ donne aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre son CCAS et d'en assurer directement les compétences. Monsieur le Maire propose au conseil de supprimer le CCAS et transférer les compétences directement à la commune.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité- 14 voix

IX) CONTENTIEUX COMMUNE/LAUGIER – CHOIX D’UN AVOCAT :

Monsieur le Maire informe le conseil que M. Alain LAUGIER a assigné la commune devant le Tribunal, en lui contestant la propriété des caves du Château d’Agout. Afin de défendre les intérêts de la commune, monsieur le Maire propose au conseil de confier ce dossier à Maître Laure CHIESA, avocate à Manosque.

Décision du conseil municipal : Accord à l’unanimité – 14 voix

X) ACCUEIL DES MIGRANTS :

Monsieur le Maire donne lecture pour information d’une circulaire de la Préfecture relative à la prise en charge par les communes des migrants du Proche et Moyen Orient et Afrique.

**XI) PARTICIPATION COMMUNALE A L’ACQUISITION DE MATERIEL PSYCHOMETRIQUE
SECTEUR DE FORCALQUIER :**

Monsieur le maire rappelle la décision de principe prise par le conseil d’attribuer une subvention à la psychologue scolaire du secteur de Forcalquier pour le remplacement de son matériel en fin 2014. Il donne lecture d’un courrier de cette dernière précisant que l’acquisition vient d’être réalisée et que la participation communale sera répartie en fonction des communes du secteur.

Décision du conseil municipal : Accord à l’unanimité – 14 voix

XII) REMBOURSEMENT FRAIS VISITE MEDICALE POIDS LOURD ENGAGES PAR M. ROQUETA

Laurent :

M. Laurent ROQUETA a avancé en espèces les frais de visite médicale pour son permis poids lourd.

Il convient de lui rembourser cette somme puisqu'il s'agit d'une visite médicale nécessaire dans le cadre de son travail.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité – 14 voix

XIII) HONORARIAT M. André PETA et M. Christian MOLLET :

Monsieur le Maire informe le conseil que M. André PETA et M. Christian MOLLET, compte-tenu du nombre de mandats qu'ils ont assurés, se sont vus décernés par madame le Préfet, le titre de maire honoraire.

IX) MOTION DE SOUTIEN A M. ATTARD SUITE AUX PROPOS DU JOURNAL « LA CANARDE SAUVAGE » :

Le conseil municipal, à l'unanimité, dénonce les propos mensongers et outrageants du journal « La canarde sauvage » à l'encontre de M. ATTARD et lui affirme son soutien et toute sa confiance.

X) INSCRIPTIONS A LA CANTINE :

Mme DESBATS demande des informations par rapport au problème d'inscription de deux enfants à la cantine. M. le Maire rappelle les faits, à savoir que ces deux inscriptions sont parvenues à la cantine après les dates des permanences organisées à cet effet. Toutefois, le problème a pu être résolu et les enfants accueillis. Il en profite pour réaffirmer la nécessité pour tous les parents, de respecter le règlement de la cantine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures 45

Le Maire,
P. DEPOISSON

